



Direction de l'Intégration\* Emploi/Logement

**Service : Reloref**

N/REF : DIEL/RELOREF/FM/FG/PEG/2010-406

Date : Décembre 2010



\* Avec le soutien du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, du Fonds Européen pour les Réfugiés, du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la ville et ses services déconcentrés.

## FICHE EXPERIENCE N°7 - PARTENARIAT ENTRE UNE ASSOCIATION D'INSERTION « LANCEMENT » ET UN CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE EN ESSONNE

*Pôle « Veille sociale et innovation » du projet Reloref*

### 1. Contexte

Dans le département de l'Essonne et plus particulièrement à Juvisy-sur-Orge, certains ménages réfugiés hébergés par France Terre d'Asile sont confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi.

### 2. Acteurs

#### **Le CADA de l'Orge**

Ouvert en 2003, structure éclatée de 110 places compte une équipe de 11 personnes qui accompagne les demandeurs d'asile durant toute leur procédure et les réfugiés dans leurs démarches d'insertion professionnelle et par le logement.

#### **L'association intermédiaire Lancement**

##### *- Qu'est-ce qu'une association intermédiaire ?*

Depuis 1987, les associations intermédiaires soutiennent les personnes en grande difficulté afin qu'elles retrouvent le chemin de l'emploi. Il existe huit structures de ce type en Essonne, qui ont accueilli, suivi et orienté 2 500 bénéficiaires en 2006. En 2006, sur 2 500 personnes inscrites dans une association intermédiaire essonnienne, 500 ont retrouvé un emploi durable et 100 ont bénéficié d'une formation qualifiante. Ces structures ont par ailleurs fourni près de 460 000 heures de travail à leurs bénéficiaires et versé 4,7 millions d'euros de salaires.

Les longues périodes de chômage peuvent entraîner celles et ceux qui les subissent vers des situations très difficiles : perte de repères, manque de confiance en soi, désocialisation, précarité... Une spirale qui rend toujours plus compliquée la possibilité de retrouver un emploi. Créées en 1987, les associations intermédiaires ont pour but de faciliter le retour à l'emploi de ces personnes en difficulté.

Des formations et un suivi professionnel permettent de faire coïncider au mieux les savoir-faire des bénéficiaires et les missions qui leur sont proposées.

Parallèlement, chacune des huit associations intermédiaires de l'Essonne a engagé un ou plusieurs chargés d'insertion expérimentés dont le rôle est d'identifier les différents freins - santé, logement, apprentissage du français... - qui handicapent les personnes dans leur recherche d'emploi. Lorsque les difficultés ont été cernées, lors d'entretiens individuels, les conseillers facilitent les démarches pour les résoudre tout en élaborant un projet professionnel cohérent.

Chaque mission assurée par une association intermédiaire, qui prend en charge toutes les démarches administratives, est payée à l'heure effectuée. Les clients bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% sur la majorité des travaux réalisés.

- *Quelles sont les activités de l'association intermédiaire Lancement ?*

L'association intermédiaire Lancement, de loi 1901, dispose d'un agrément préfectoral d'aide à domicile et de travail chez les particuliers. Elle a également passé convention avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP). Ses subventions proviennent du Conseil général de l'Essonne et de la région Ile-de-France.

L'association met à disposition des habitants de la commune des personnes qui ont besoin de travailler pour de petits travaux : ménage, jardinage, repassage, bricolage, déménagement, manutention, travaux d'entretien, gardiennage, entretien de locaux, rénovation d'appartements...

Les formalités sont simplifiées : l'association garantit le sérieux, l'efficacité, la compétence et la disponibilité du personnel.

Un accompagnement social renforcé est mis en place, ainsi qu'un suivi de mise en place du parcours professionnel.

Il s'agit de missions de durées variables pour les « clients », qui sont des particuliers ayant accepté de rémunérer une personne présentée par l'association Lancement. L'association n'embauche pas, à la différence des entreprises d'insertion qui font des Contrats à durée déterminé d'insertion<sup>1</sup>(CDDI), mais utilisent des Contrats à durée déterminée d'usage (CDDU). Une récente loi permet aux associations intermédiaires d'utiliser le Contrat unique d'insertion<sup>2</sup>, n'est cependant pas très adapté au public s'adressant à ces organismes.

Les missions courtes sont favorisées au début du parcours, puis elles sont de plus en plus longues en fonction de la prise de responsabilité du candidat.

Une fois la mission accomplie, et le parcours professionnel défini, l'objectif est que les personnes repartent avec une formation à la clé.

- *Quel public s'oriente vers l'association, et par quel moyen ?*

---

<sup>1</sup> Dans l'exposé des motifs de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, le **contrat à durée déterminée d'insertion** (CDDI) généralisé aux AI, EI, ACI vise « à unifier le cadre d'emploi des salariés des SIAE ». Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ne sont pas visées par cette réforme

<sup>2</sup> Créé par la loi N°2008-1249, du 1er décembre 2008, le **Contrat unique d'insertion** est déployé en Métropole à compter du 1er janvier 2010. Il regroupe les Contrats Initiative Emploi et les Contrats d'accompagnement dans l'emploi, les CAE, du secteur non-marchand.

Le public peut se présenter directement auprès de l'association, s'il en a eu connaissance de bouche à oreille. Cependant, l'association s'est vu dans l'obligation de resserrer les critères à l'entrée en raison de difficultés économiques internes (du en partie au manque de financement sur l'accompagnement). Dorénavant, l'association accepte des candidats orientés par des référents : CCAS, pôle emploi, réseau insertion, France terre d'asile... L'association n'est donc à aucun moment référente de la personne pour la recherche d'emploi ou la formation. Elle doit cependant veiller à garder une cohérence avec le référent, notamment à travers des contacts fréquents et des réunions trimestrielle ou semestrielle.

En raison de la nouvelle organisation du pôle emploi, l'association fait appel à des structures privées. En effet, l'appui social individuel leur a été retiré : ils ont fait des appels d'offres et recouru à des consultants privés.

L'association bénéficie d'une bonne visibilité, grâce à des plaquettes de communication et à des articles dans les journaux locaux.

- *Quel est le personnel de l'association ?*

3 conseillers insertion professionnelle : mise à disposition (relation client-demande) et suivi professionnel, parcours d'insertion et accompagnement renforcé

1 chargé d'accompagnement dans l'emploi : encadrant technique, emplois familiaux, suivi sur le terrain.

1 personne qui s'occupe de l'accueil

1 chef de service pédagogique

1 directrice : chargée des relations externes et du développement économique.

### **3. Objectifs**

---

Il était nécessaire, pour l'équipe du CADA, de développer de nouvelles solutions pour favoriser la sortie des ménages réfugiés avec un emploi à la clé.

L'objectif pour l'association intermédiaire est de préparer à un emploi pérenne et de droit commun.

### **4. Présentation de l'action**

---

Une convention a été signée dès 2005 entre l'association intermédiaire Lancement et France terre d'asile. Après ouverture du CADA en mai 2003 à Ste-Geneviève-des-Bois, un premier contact s'est noué en 2004, à l'occasion du repérage territorial effectué par l'équipe.

Dès le début, l'équipe a compris quels étaient les freins à l'entrée dans le logement et à la mise à l'emploi : les compétences et les connaissances techniques. En partant du constat que les rythmes sont différents entre la demande d'asile et le temps nécessaire à l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale au pays d'accueil, et que, d'autre part, l'apprentissage de la langue et les diplômes pouvaient constituer des barrières à l'obtention d'un premier emploi, l'équipe du CADA a dû trouver une solution souple et ouverte. Dans ce sens, le CADA de l'Orge s'est rapproché des acteurs locaux de l'emploi et notamment de structures d'insertion par l'activité économique, comme l'association intermédiaire Lancement. Cette démarche avait pour objectif de permettre aux bénéficiaires de la protection internationale de s'inscrire dans un processus de resocialisation progressive et maîtrisé dans un système productif.

Le partenariat entre Lancement et le CADA de l'Orge a été officialisé par la signature d'une convention de partenariat, afin de mettre en avant ses résultats positifs, en octobre 2005. Les activités de l'association intermédiaire Lancement correspondent au public : il s'agit avant tout de remettre le pied à l'étrier en donnant aux personnes éloignées de l'emploi une première expérience professionnelle en France. Par ailleurs, les réfugiés sont confrontés à la réalité du monde du travail. Ils ont une certaine autonomie dans l'exécution de leur travail. Cependant, l'association reste présente pour les informer des techniques professionnelles à utiliser pour réaliser au mieux leurs tâches.

Des ateliers sont organisés par Lancement dans lesquels:

- les gestes professionnels sont explicités,
- un travail est fait pour une meilleure compréhension des consignes,
- une évaluation du niveau linguistique est réalisée.

Sur la base de vidéos où des mises en situation sont représentées, et de programmes interactifs, les compétences de chacun sont mises en valeur. La problématique de l'interculturalité est abordée.

La valorisation de l'individu se fait à travers l'appréciation de son travail par le particulier.

Fréquence des ateliers : tous les 15 jours.

Si une personne ne remplit pas correctement sa mission, un recadrage est fait par l'association, et de nouveaux ateliers sont proposés. L'orientation vers les ateliers se fait en fonction des profils.

## **5. Démarches**

---

Inscription : les personnes doivent s'inscrire pour participer.

Orientation : Chaque personne est orientée vers les ateliers en fonction des profils.

Initiation aux gestes professionnels : atelier financé par le Conseil Général et animé par le centre de formation Horizon (spécialisé dans l'insertion). Par exemple, il peut s'agir d'un atelier ménage ou repassage, sur la gestion des courses, etc...

Cet atelier est géré par le CAIE (Comité des associations intermédiaires de l'Essonne). Depuis 2009, ce collectif rassemble toutes les structures d'insertion du département. La coordinatrice du CAIE gère le planning des formations.

- Ateliers de ménage/repassage, initiation aux gestes professionnels.
- Atelier course et cuisine

Fréquence : atelier à chaque information collective (tous les 15 jours).

Si, au cours d'une mission, l'accompagnant s'aperçoit qu'un recadrage est à faire, l'association peut reprendre la personne à tout moment en atelier.

La démarche d'insertion par l'emploi est progressive fondée sur la notion de temps adaptée au rythme de chacun et des besoins identifiés lors des ateliers et des bilans.

Les femmes réfugiées ont plus de difficultés que les hommes dans l'accès à l'emploi. De nombreux freins doivent être surmontés. Les hommes, qui travaillent principalement dans le secteur du bâtiment ou de la manutention, accèdent plus facilement à l'emploi.

C'est pourquoi un grand nombre d'ateliers ont été mis en place pour les femmes jusqu'à maintenant. Ainsi, les problèmes de garde n'ont plus lieu d'être car, chaque mission est flexible et s'adapte aux emplois du temps de chacun. De plus, les missions sont choisies en fonction de la proximité géographique du lieu d'habitation ou de l'école.

Cette démarche répond à certaines problématiques spécifiques, comme la place de la femme dans le couple, la relation à l'argent dans le ménage, etc.

Il s'agit en règle générale d'une phase indispensable dans l'insertion professionnelle des réfugiés. Il y a un déclic qui se produit en termes de confiance, dès les premières missions : la valorisation est palpable, des transformations s'opèrent liées à la valorisation de l'être humain.

## **6. Résultats**

---

- Le CADA a instauré un partenariat privilégié avec cette entreprise d'insertion. Ainsi, depuis la mise en place de cette coopération, entre les mesures ASI (entre 2003 et 2005) et les réfugiés statutaires, environ 50 personnes ont été embauchées.

- Aucun problème ne s'est posé depuis le début de la coopération avec l'Association intermédiaire Lancement.

- Certains messages sont davantage réceptionnés : par exemple, l'aspect vestimentaire comme composante essentielle de l'intégration est perçu par les réfugiés qui travaillent chez des particuliers. Le message ne vient pas du CADA donc il n'y a pas de confrontation directe. C'est une véritable prise de conscience. La mission est valorisante, l'image du métier évolue. Par exemple, les maîtresses de maison se sentent responsables de ce qui s'y passe.

- Les femmes acquièrent une autonomie financière, qui influe sur leurs comportements au sein de la cellule familiale, ou dans leur rapport au logement. La plupart des femmes qui retrouvent une autonomie et une place socioprofessionnelle.

- On constate une valorisation et une transformation des acquis de l'expérience familiale en véritable savoir-faire professionnel.

## **7. Analyse**

---

### **• Difficultés**

- La principale difficulté pour l'association Lancement est de pénétrer dans le secteur de l'entreprise et également de contractualiser avec des collectivités locales.

### **• Clés du succès/ moyens de mise en œuvre des objectifs**

- La relation de confiance et de transparence entre l'association et les ménages est l'élément indispensable du succès d'un tel partenariat. Le socle d'un tel partenariat dépend et repose également sur la fiabilité en termes de sérieux, ainsi que sur leur capacité à occuper un logement autonome

- Les employeurs ont besoin d'être rassurés sur le sérieux des candidats que l'association leur propose. Ainsi, le suivi qu'offre le CADA – qui se traduit par des visites à domicile et par un rôle de médiation en cas de litige avec l'employeur – permet à l'agence d'avoir un interlocuteur privilégié.

## **8. Perspectives :**

---

Il s'agit de pérenniser la relation de confiance et de coopération née entre le CADA et cette association ainsi qu'avec les SIAE en lien avec cette dernière. Dans le cadre du projet Reloref (Réseau pour l'Emploi et le LOGement des REFugiés statutaires), cette expérience pourra être valorisée afin de développer ce type de relation avec d'autres associations intermédiaires sur d'autres départements, dans l'objectif de faciliter l'accès des ménages réfugiés à l'emploi.

## **9. Coordonnées des acteurs :**

---

### **CADA de l'Orge :**

Mme Sylvie BEYSSON (responsable départementale France terre d'asile Essonne)

✉ : 101-103 avenue de Fromenteau

91 600 SAVIGNY-SUR-ORGE

☎ : 01 69 21 06 17

[sbeysson@france-terre-asile.org](mailto:sbeysson@france-terre-asile.org)

### **Association intermédiaire Lancement**

Mme Sophie GOULIER

Directrice

✉ : 6, avenue Jules Vallès

91 120 ATHIS-MONS

☎ : 01 60 48 36 38

[sophie.goulier-lancement@wanadoo.fr](mailto:sophie.goulier-lancement@wanadoo.fr)